

A LA TRACE

Le bulletin de la défaune
n°49. Evènements du 1^{er} novembre 2025 au 31 janvier 2026



Trimestriel d'information et d'analyses sur le braconnage et la contrebande
d'animaux menacés d'extinction
Publié le 2 septembre 2026

A LA TRACE

Directrice de publication : Charlotte Nithart.

Rédacteurs en chef : Jacky Bonnemains et Charlotte Nithart.

Rédaction : Jacky Bonnemains, Gaëlle Guilissen,
Elodie Crépeau-Pons, Jean-Pierre Edin et Elisabeth Lavarde.

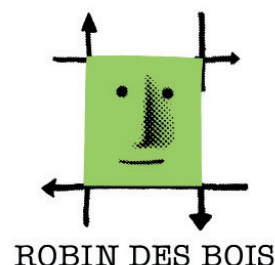
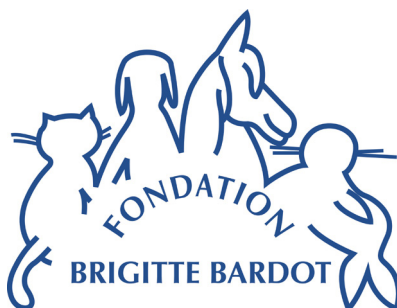
Documentation : Gaëlle Guilissen, Elodie Crépeau-Pons, Elisabeth Lavarde,
Jean-Pierre Edin, Juan Andrés García Bodniza et Lise Contant.

Cartographie : Gaëlle Guilissen et Elodie Crépeau-Pons.

Traduction en anglais : Brian Chasanoff, Cora Funke, Elisabeth Lavarde et Gaëlle Guilissen.

Couverture : *Polymita picta*. Photo Miguel Ernesto Suárez Blancart (BY-NC 4.0). Cf. page 175.

Réalisé par Robin des Bois avec le soutien de
la Fondation Franz Weber, de la Fondation Brigitte Bardot, des donateurs et adhérents de Robin des Bois



"A la Trace" bénéficie du mécénat du groupe Séché Environnement



Précédents numéros en français :

<http://www.robindesbois.org/a-la-trace-bulletin-dinformation-et-danalyses-sur-le-braconnage-et-la-contrebande/>

Précédents numéros en anglais :

<http://www.robindesbois.org/en/a-la-trace-bulletin-dinformation-et-danalyses-sur-le-braconnage-et-la-contrebande/>

Robin des Bois

Association de protection de l'environnement et des populations

Fondée en 1985

14 rue de l'Atlas 75019 Paris, France

tel : 33 (1) 48.04.09.36

www.robindesbois.org

contact@robindesbois.org

3	NOTE ET CONSEILS AUX LECTEURS
5	SUR LE FRONT
6	PANGOLINS
13	ELEPHANTS
25	MAMMOUTHS
26	RHINOCEROS
29	FELINS
46	CANIDES ET HYENES
52	OURS
59	BOVIDES
68	GIRAFES ET OKAPIS
69	ZEBRES ET ANES
70	CERVIDES
78	GUANACOS
79	PRIMATES
95	AUTRES MAMMIFERES
100	OISEAUX
144	MULTI-ESPECES REPTILES
150	TORTUES TERRESTRES ET D'EAU DOUCE
160	SERPENTS
164	SAURIENS
168	CROCODILIENS
173	AMPHIBIENS
175	INSECTES, ARACHNIDES, ANNELIDES ET GASTEROPODES
178	MULTI-ESPECES
203	MULTI-ESPECES MARINES
205	CORAUX
207	MOLLUSQUES MARINS ET POUCES-PIEDS
209	ORMEAUX
212	CONCOMBRES DE MER ET OURSINS
217	POISSONS D'EAU DOUCE ET MARINS, HIPPOCAMPES ET LIMULES
231	TORTUES MARINES
233	MAMMIFERES MARINS ET D'EAU DOUCE
236	INDEX
249	SOURCES



Jeune rhinocéros blanc (*Ceratotherium simum*). Photo Michael Holthuysen (BY-NC 4.0)

Les rhinocéros blancs (*Ceratotherium simum*) et les rhinocéros noirs (*Diceros bicornis*) d'Afrique sont inscrits en Annexe I de la CITES sauf les populations de rhinocéros blancs de l'Eswatini et d'Afrique du Sud inscrites en Annexe II pour les animaux vivants et les trophées de chasse.

Les trois espèces de rhinocéros d'Asie sont en Annexe I : le rhinocéros unicolore de l'Inde (*Rhinoceros unicornis*), le rhinocéros de Sumatra (*Dicerorhinus sumatrensis*) et le rhinocéros de Java (*Rhinoceros sondaicus*).

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

3 décembre 2025

Manguzi, Province du KwaZulu-Natal, Afrique du Sud

Dumisani Gwala a été abattu chez lui par 3 hommes non identifiés. Après 30 renvois de procès, des aveux, des arrogances, des preuves de son activisme dans le trafic de cornes de rhinocéros, il avait été quasiment acquitté par la justice qui le 28 juillet 2023 lui avait simplement infligé 6 mois de prison avec sursis pour rébellion envers les agents de la force publique. Il n'a pas été acquitté par les règlements de compte. Sa "carrière" a été suivie avec obstination et courage par Jamie Joseph, directrice de Saving the Wild South Africa. Les caïds de la corne n'ont pas la retraite paisible. Mister Big de son vrai nom Petros Sidney Mabuza a subi en juin 2021 le même sort que Gwala (cf. "A la Trace" n°33 p. 65 réf. 20).¹

Dumisani Gwala, cf. cf. "A la Trace" n°12 p.71 (réf.39), n°14 p.63 (réf.21) et p.66 (réf.41), n°18 p.72 (réf.31), n°19 p.86 (réf.20), n°20 p.81 (réf.15), n°21 p.75 (réf.17), n°31 p.45 (réf.15), n°32 p.62 (réf.18) et n°41 p.37 (réf.14).



4 décembre 2025

Upington, Province du Cap-Nord, Afrique du Sud

Arrestation de 3 individus mâles, âgés de 42 à 48 ans, en possession d'une corne de rhinocéros, d'un pistolet et de munitions.²



Début décembre 2025
Province du KwaZulu-Natal, Afrique du Sud



Décorneage obligatoire. Au cours de ses activités quotidiennes et de son broutage dans la savane, le rhinocéros blanc s'est pris dans un piège au niveau de la corne frontale. Il a réussi à se dégager mais le collet en métal s'est enroulé sous la base de sa corne. Le rhinocéros a été anesthésié par un fusil hypodermique depuis un hélicoptère de la compagnie Heli-gistix et le docteur vétérinaire Rowan Leeming avec l'aide de 5 rangers a été dans l'obligation de déraciner la corne avant d'accéder au filin métallique et de l'extirper. Administration d'antibiotiques, d'anti-inflammatoires et d'onguents pour soigner les plaies.³



© Etienne Gerber

8 décembre 2025
Hartbeesfontein, Province du Nord-Ouest, Afrique du Sud

Tôt le matin, vol à main armée au Voi Game Lodge exploité par des intérêts vietnamiens de 98 cornes de rhinocéros et de 50.000 rands en espèces soit l'équivalent de 3000 US\$.⁴

11 décembre 2025
Skukuza, Parc National Kruger, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud



Bethuel Baloyi ne court plus. C'était le comparse de Million Masilane, condamné à 16 ans de prison pour avoir braconné 2 rhinocéros blancs le 28 mars 2020 dans la section Pretoriuskop du parc Kruger (cf. "A la Trace" n°44 p.31 réf.7). Bethuel Baloyi, remis en liberté sous caution, s'était soustrait à toutes les convocations de la justice. Il avait été récemment arrêté dans la réserve de Hluhluwe pour une nouvelle affaire de braconnage de rhinocéros dont le dossier d'instruction est en cours. Pour le braconnage de 2020, il vient d'être condamné comme Masilane à 37 ans de prison pour les mêmes chefs d'inculpation. Certaines peines étant confondues, la peine de prison effective est réduite à 16 ans.⁵



© NPA

RECIDIVE
12 décembre 2025
Skukuza, Parc National Kruger, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud



Condamnation de Faro Zitha à 22 ans de prison : 8 pour possession d'une arme à feu au matricule effacé, 4 pour possession d'une arme en vue de commettre un délit, 4 pour entente délictueuse, 2 pour entrée par effraction dans le parc Kruger, 2 pour possession de munitions, 1 pour infraction à la Loi sur l'immigration et 1 pour possession d'une arme dangereuse (une hache ou un couteau). Certaines peines étant confondues, le temps à passer en prison est de 10 ans.⁶

20 janvier 2026
Ficksburg, Province de l'Etat-Libre, Afrique du Sud. Frontière avec le Lesotho.



© SAPS

A 2h15, la police a contrôlé la voiture sur le parking d'une station-service et découvert un colis contenant 4 cornes de rhinocéros présumées et dans un sachet en plastique zippé 50 petites pierres précieuses et une pépite d'or dont l'authenticité doit être vérifiée. Le conducteur de nationalité étrangère dit avoir été recruté pour transporter le plastique zippé et le carton scotché entre Johannesburg et Maseru au Lesotho (400 km) sans savoir exactement ce qu'il y avait dedans. Il a été arrêté à Ficksburg près de la frontière avec le Lesotho.⁷

KENYA

Début novembre 2025
Kajiado, Comté de Kajiado, Kenya

L'homme de Maua (22.000 habitants) dans le comté de Meru, s'était procuré, il y a plusieurs mois une petite corne de rhinocéros (100 grammes). Pisté par Big Life Foundation, il a d'abord essayé de la vendre à Malili, comté de Machakos, au bord de la route de Mombasa et s'est ensuite rendu à Kajiado où il s'est fait prendre par le KWS en flagrant délit de marchandage sur le parking d'une station-service.⁸

NAMIBIE

Début novembre 2025

District d'Omaruru, Région d'Erongo, Namibie

Découverte dans un élevage de la carcasse en voie de décomposition d'un rhinocéros noir. Tirs mortels dans la tête. Enlèvement des cornes par les braconniers en fuite.⁹

Novembre 2025

Près du Parc National d'Etosha, Région d'Oshikoto, Namibie

Arrestation de Paulus Panduleni Nikodemus en possession de 2 cornes de rhinocéros d'une valeur estimée à 165.000 dollars namubiens (10.500 US\$).¹⁰

10 décembre 2025

Kalkrand, Région de Hardap, Namibie

Tueur en série, voleur de bétail et braconnier d'oryx, Derick Brockerhoff a un profil heureusement atypique. Il a été arrêté à un contrôle routier sur la B1 road avec un fusil, 13 munitions et un attirail de chasse.¹¹

ASIE

CHINE

Novembre 2025

Aéroport International de Hangzhou Xiaoshan, Province du Zhejiang, Chine



Fragments et poudre de corne de rhinocéros dans 4 sachets détectés par le contrôle radiographique dans la valise d'un passager entrant. 461,52 grammes en tout. Les analyses postérieures ont révélé que la contrebande provient d'un rhinocéros noir.¹²

EUROPE

IRLANDE

2 décembre 2025

Rathkeale, Comté de Limerick, Irlande

Onze perquisitions par la police locale et la Garde nationale dans le fief de la communauté nomade connue sous le nom des Rathkeale Rovers. Dans un lieu dont on ne sait pas si c'est une caravane, un camping-car ou un domicile secondaire fixe ou prêté, des sacs de luxe, des montres de marque et des cornes de rhinocéros dont on ne sait pas s'il s'agit de contrefaçons ont été saisis, de même que 400.000 € (463.500 US\$) en espèces dont on croit savoir qu'elles sont authentiques et dans plusieurs comptes bancaires.

Les arnaques attribuées aux Rathkeale Rovers et à leurs adeptes sont parfois violentes et menaçantes, parfois truculentes, et leur ont valu bien des gardes à vue, des procès, de la prison et des extraditions, notamment de l'Irlande vers les Etats-Unis. Pour appréhender l'univers mouvant des Rathkeale Rovers experts en antiquités, en goudron de seconde main, en chaux mirage, en vente de DS 19 qui n'existent plus et en cornes de rhinocéros volées ou échangées, il faut lire les journaux régionaux en France et dans l'Union européenne qui les suivent à la trace, souvent sans les nommer. Par contre, 22 numéros de "A la Trace" les suivent de très près en les désignant par leurs noms patriarcaux et matriarcaux, en s'y perdant parfois, comme les douaniers, puisqu'ils ont le privilège d'avoir 2 identités et la manie de multiplier les homonymies. Selon The Journal basé à Dublin, ils seraient devenus virtuoses en arnaques aux cryptomonnaies, ce qui est bien dans leurs cordes, et pourraient être liés au trafic de migrants en Méditerranée, ce qui ne ressemble pas à leur manière de jouer. Par contre, l'Irish Times écrivant en 2021 que les Rathkeale Rovers ont été les premiers à mettre au point une application délivrant contre quelques centaines d'euros des faux tests négatifs au Covid-19 paraît correspondre à leurs compétences et à leur sens de l'aubaine. D'ailleurs, Europol l'a confirmé. Entre novembre 2024 et août 2026, une rafale de 12 vols de parures et de pépites d'or, de porcelaines, de diamants, d'argenterie et de curiosités ont eu lieu dans des musées en France, aux Pays-Bas, en Autriche et en Espagne. Elle rappelle le mode opératoire des Rathkeale Rovers. Le préjudice global dépasse les 100 millions d'euros (116 millions d'US\$).¹³

Rathkeale Rovers, cf. Index.

Le journaliste indépendant Hugo Nazarenko-Sas vient de publier aux éditions Marchialy "Le Gang des Voleurs de cornes" un récit qui commence sur les chapeaux de roue et se termine par l'énigme du zoo de Thoiry.